



République Française
 Département de l'Oise
 COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
 7 rue de Paris

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Publié le 12/12/2022
ID : 060-216004515-20221205-2022065-DE



2022-065

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 décembre 2022

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-deux, lundi cinq décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., ARMIEL M., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N. Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., MEYER D., KRAL A., Représentés : Mme WALBRECQ J. représentée par Mme DELAPORTE L.
15	15	14	
Date de la convocation : 30 novembre 2022 2022			Absent non excusé : M. Bertrand N.
Date d'affichage : 30 novembre 2022			Secrétaire de séance : M. LEFEBVRE P.

N° 2022-065 ▫ Budget - demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant la reprise de concessions au cimetière communal

Vu le procès-verbal concernant les concessions funéraires à l'état d'abandon dressé le 25 octobre 2018,
Vu que la procédure a été fixée à trois ans,
Vu que le délai est arrivé à échéance,
Vu le devis établi par les PFG DELORMEL,

M. le Maire informe que la procédure arrivant à son terme, propose à l'assemblée de solliciter le Conseil Départemental pour une aide prévue dans le dispositif « constructions et rénovations publiques » et suivant le tableau de financement suivant :

Dépenses H. T		Financiers	Montant	
Montant des travaux	106 000.00 €	Conseil Départemental	39 220.00 €	37 %
		DETR	42 400.00 €	40 %
		Commune	24 380.00 €	23 %
TOTAL	106 000.00 €		106 000.00 €	100 %

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite le Conseil Départemental pour l'obtention d'une aide financière de 39 220 € HT pour les travaux de reprise de concessions à l'état d'abandon,
- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision,

Cachet	Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,	Le Maire, Thierry MICHEL